New Nouveau Brunswick

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
707253 NB Inc.	2019573	Le 11 décembre 2024
Nom de l'établissement		**Numéro de téléphone**
Au pays des merveilles		(506) 532-9536
Adresse		
162 chemin Cormier Village Grand-Barachois NB E4P 7A4		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	**Titre du poste**	
Veronique Berube	Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	22 nov. 2024	11 déc. 2024
Commentaires : Une photo fut envoyée à la Mentore en Assurance de la Qualité le 11 décembre. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Aucune visite fut effectué sur les lieux. Une photo fut envoyé a la Mentore en Assurance e la Qualité le 11 décembre.

original signé par
Veronique Berube — Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 11 décembre 2024 — Date

original signé par
Christine Gallant — Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 11 décembre 2024 — Date